

Ethique et arbitrage : Vrai ou faux ?

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes.

1) <i>Mon partenaire a oublié d'alerter une enchère que j'ai faite.</i>	Réponse
<i>Je dois immédiatement prévenir les adversaires que mon enchère est artificielle en alertant moi-même.</i>	<u>Faux</u> !

Explications : Ceci partirait peut-être d'une bonne intention, mais cela permettrait d'en informer aussi mon partenaire (qui avait peut-être oublié), ce qui est prohibé.

Je dois absolument m'abstenir de manifester de quelque manière que ce soit.

2) <i>A mon tour de parole, j'ai le droit de</i>	Réponse
<i>poser une question sur la signification d'une enchère adverse alors que l'adversaire n'a rien alerté du tout.</i>	<u>Vrai</u> !

Explications : On peut à son tour de parole poser si on le souhaite des questions à l'adversaire sur la signification de telle ou telle enchère qu'il a produite.

Néanmoins, il faut dans la mesure du possible éviter d'attirer l'attention du partenaire sur notre intérêt pour telle ou telle couleur spécifique.

<p>3) Mon adversaire ouvre de 3♥ en sortant le carton STOP.</p>	<p>Réponse</p>
<p><i>Cela m'oblige à attendre au moins 5 secondes avant d'enchérir, même si j'ai zéro point.</i></p>	<p><u>Vrai</u> !</p>

Explications : Le fait d'attendre quelques secondes après l'enchère adverse va permettre de réguler votre tempo afin de ne pas donner d'information non-autorisée à votre partenaire. (Par exemple, si vous passez très vite, votre partenaire va se douter que vous avez un jeu faible, ce qu'il n'est pas censé savoir.)

<p>4) Mon adversaire ouvre de 3♥ en omettant de sortir le carton STOP.</p>	<p>Réponse</p>
<p><i>Cela me dispense d'attendre au moins 5 secondes avant d'enchérir.</i></p>	<p><u>Faux</u> !</p>

Explications : Le carton STOP est là pour vous ménager et pour vous enjoindre d'attendre un peu.

Mais même sans carton STOP, vous devez attendre environ 5 secondes avant d'enchérir dans le cadre d'enchères compétitives.

<p>5) On peut sortir un carton d'enchères (ou le carton « passe ») et le reposer dans la boîte pour finalement en poser un autre sur la table.</p>	Réponse
	<u>Vrai</u> !

Explications : Cependant, il faut au maximum éviter ce type de maniérisme, car le partenaire pourrait en retirer une information non-autorisée.

S'il semble, par la suite, que le partenaire a tiré profit de cette information illégitime pour faire une action qu'il n'aurait pas faite sinon, le résultat pourra être rectifié par l'arbitre.

<p>6) Je suis en défense. J'ai avancé une carte pour la jouer et l'ai reprise dans la foulée.</p> <p><i>Mon adversaire l'a vue, mais pas mon partenaire.</i></p> <p><i>Mon adversaire a le droit de m'obliger à jouer cette carte.</i></p>	Réponse
	<u>Vrai</u> !

Explications : Dès que votre partenaire aurait pu voir la carte, on considère qu'elle est jouée.

Si l'adversaire l'a vue, on considère que le partenaire aurait pu la voir.

Bien sûr, votre adversaire ou vous-même pouvez faire preuve de mansuétude en laissant reprendre une carte (cela arrive très souvent).

Mais si votre adversaire n'a pas cette attitude, il est tout à fait dans son droit.

<p>7) <i>Il reste 5 cartes à jouer.</i></p> <p><i>Le déclarant (mon adversaire) pose son jeu sur la table en réclamant le reste des plis.</i></p> <p><i>Je peux l'obliger à jouer jusqu'au bout.</i></p>	<p>Réponse</p> <p><u>Faux</u> !</p>
--	--

Explications : A partir du moment où l'un des joueurs « table » en réclamant un nombre de plis, le jeu s'arrête automatiquement et plus personne ne doit jouer de carte. S'il subsiste un litige sur le nombre de plis, il faut appeler l'arbitre, qui tranchera en fonction de la situation.

<p>8) <i>En compétition, les adversaires qui appellent l'arbitre contre nous cherchent souvent à mettre une mauvaise ambiance.</i></p>	<p>Réponse</p> <p><u>Faux</u> !</p>
--	--

Explications : Dans l'immense majorité des cas, l'adversaire appelle l'arbitre simplement parce qu'il y a eu une irrégularité à la table (renonce, entame hors-tour, défaut d'alerte, etc...). Il ne faut pas le prendre comme une attaque personnelle, et s'en offenser, cela fait partie du jeu.

Mais ce n'est pas l'apanage de l'adversaire, et vous devez aussi appeler l'arbitre si vous avez l'impression d'avoir subi un préjudice sur une donne.

Evitez au maximum de vous auto-arbitrer, ou pire, de laisser votre « savant » adversaire vous dicter l'arbitrage.

Appelez l'arbitre, c'est lui qui connaît le règlement !